

Nouveau Pacte Ferroviaire

Point étape au 9 mai 2018



**Assignation de la SNCF en justice
par l'UNSA-Ferroviaire**

Délibéré attendu le 18 mai 2018 !

SNCF
Sauvons Notre Cœur Ferroviaire



ACTE X



Préavis de grève du samedi 12 mai 2018 à 20h00 au mardi 15 mai 2018 à 7h55



L'UNSA-Ferroviaire a contesté la décision de la Direction du GPF SNCF suite au décompte des jours de repos aux Cheminots en grève.

Depuis le début des grèves, la Direction du Groupe Public Ferroviaire SNCF annonce qu'elle considère le mouvement de grève comme unique et non comme une suite de préavis distincts. Cette annonce n'a qu'un seul but : décourager les Cheminots de participer à la grève en s'attaquant au porte-monnaie des grévistes, en décomptant des jours supplémentaires. Alors que le mécontentement justifié des Cheminots est multiple et pose *de facto* un certain nombre de questions nécessitant plusieurs dépôts de DCI (Demande de Concertation Immédiate) sur plusieurs thèmes différents, la Direction joue et maintient la carte de la provocation !

Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#) comme pour l'interfédérale, le mode de grève innovant choisi est de deux jours de grève sur cinq jours. Il s'agit donc de plusieurs mouvements de grève distincts les uns des autres et non "d'un seul mouvement", comme le soutient la Direction.

De ce fait, la Direction du GPF SNCF essaie par tous les moyens de pénaliser les salariés grévistes. Différentes manœuvres très contestables sur le plan juridique ont été remontées aux juristes de l'[UNSA-Ferroviaire](#) via la hotline juridique mise à disposition de tous les salariés. Pour l'[UNSA-Ferroviaire](#), ces intimidations répétées sont une atteinte *au droit de grève* inscrit dans le préambule de la Constitution française.

En responsabilité et en accord avec l'interfédérale, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a déposé au Tribunal de Grande Instance (TGI) de Bobigny une requête en « référé d'heure à heure ». Cette procédure d'urgence a pour but de mettre fin dès que possible aux agissements contestables, mis en œuvre par la Direction pour dissuader les Cheminots de faire grève.

Ce mercredi 9 mai 2018, l'[UNSA-Ferroviaire](#) a défendu ardemment son interprétation des modalités de grève et demandé que l'Entreprise cesse, dans les plus brefs délais, d'interpréter la réglementation pour limiter le droit de grève (droit fondamental, national et international).

Le délibéré sera rendu vendredi 18 mai 2018 par mise à disposition au greffe du Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

L'UNSA-Ferroviaire défend et préserve les droits des Cheminots !

Tous Concernés, Tous Mobilisés, Tous Acteurs !

L'UNSA invite l'ensemble des salariés à rejoindre massivement la prochaine phase de grève du 12 au 15 mai 2018 !

SNCF
Sauvons Notre Cœur Ferroviaire

